

Projet arrêté le : 29/06/2017

APPROBATION :

MODIFICATION :



Plan Local d'Urbanisme

10 Infrastructures des transports terrestres bruyantes

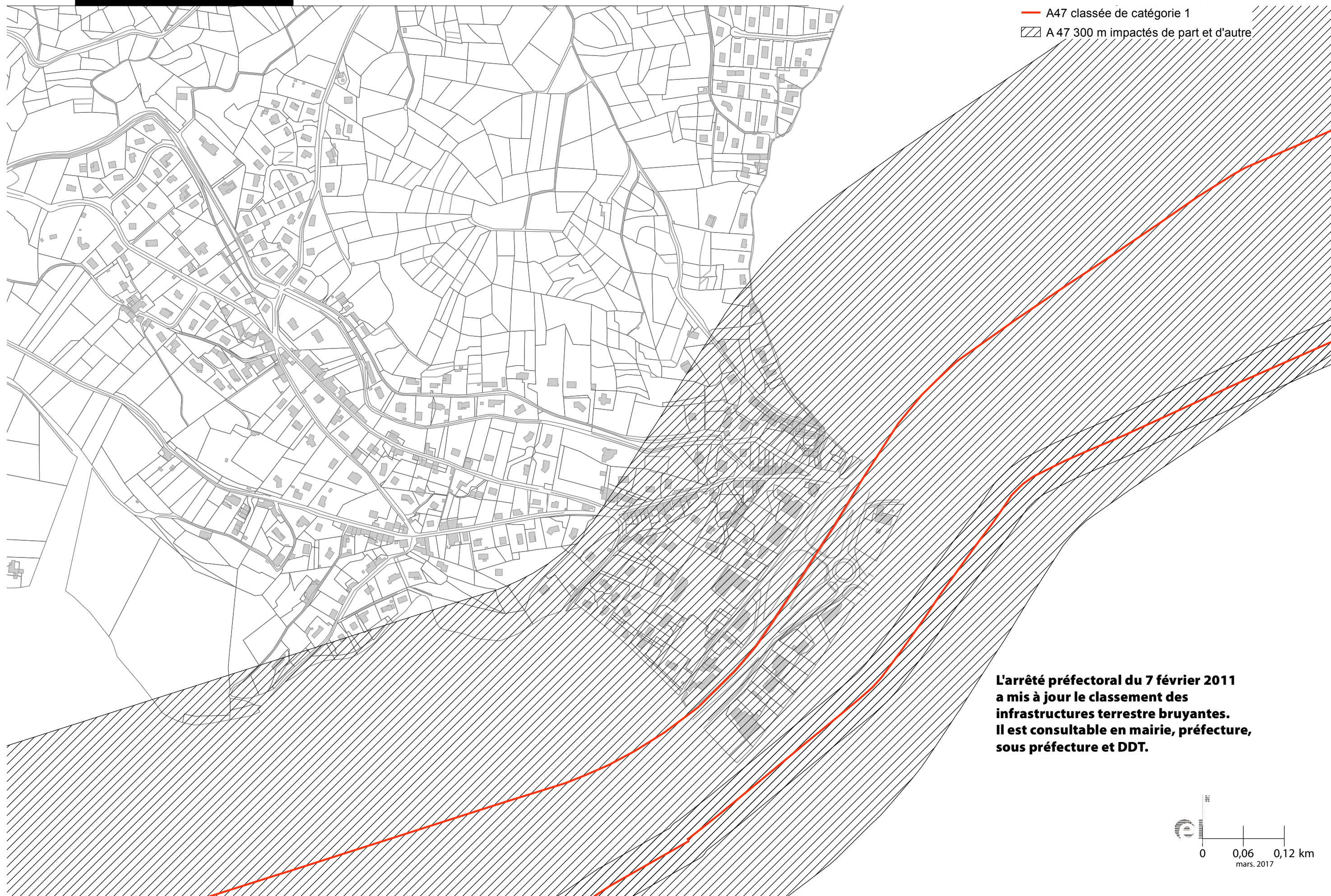
Infrastructures concernées pour la commune de La Grand' Croix

- Autoroute A47 :
catégorie 1 ; largeur des secteurs affectés par le bruit : 300 mètres de part et d'autre de la voie
- Projet Autoroute A45 :
catégorie 2 ; largeur des secteurs affectés par le bruit : 250 mètres de part et d'autre de la voie

Le périmètre des secteurs affectés par le bruit au voisinage de ces infrastructures figure dans le plan ci-joint.

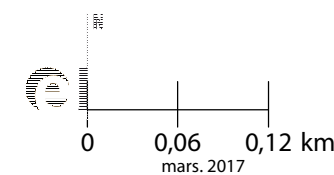
Périmètres des secteurs situés au voisinage d'infrastructures de transport terrestre bruyantes

Commune de Genilac



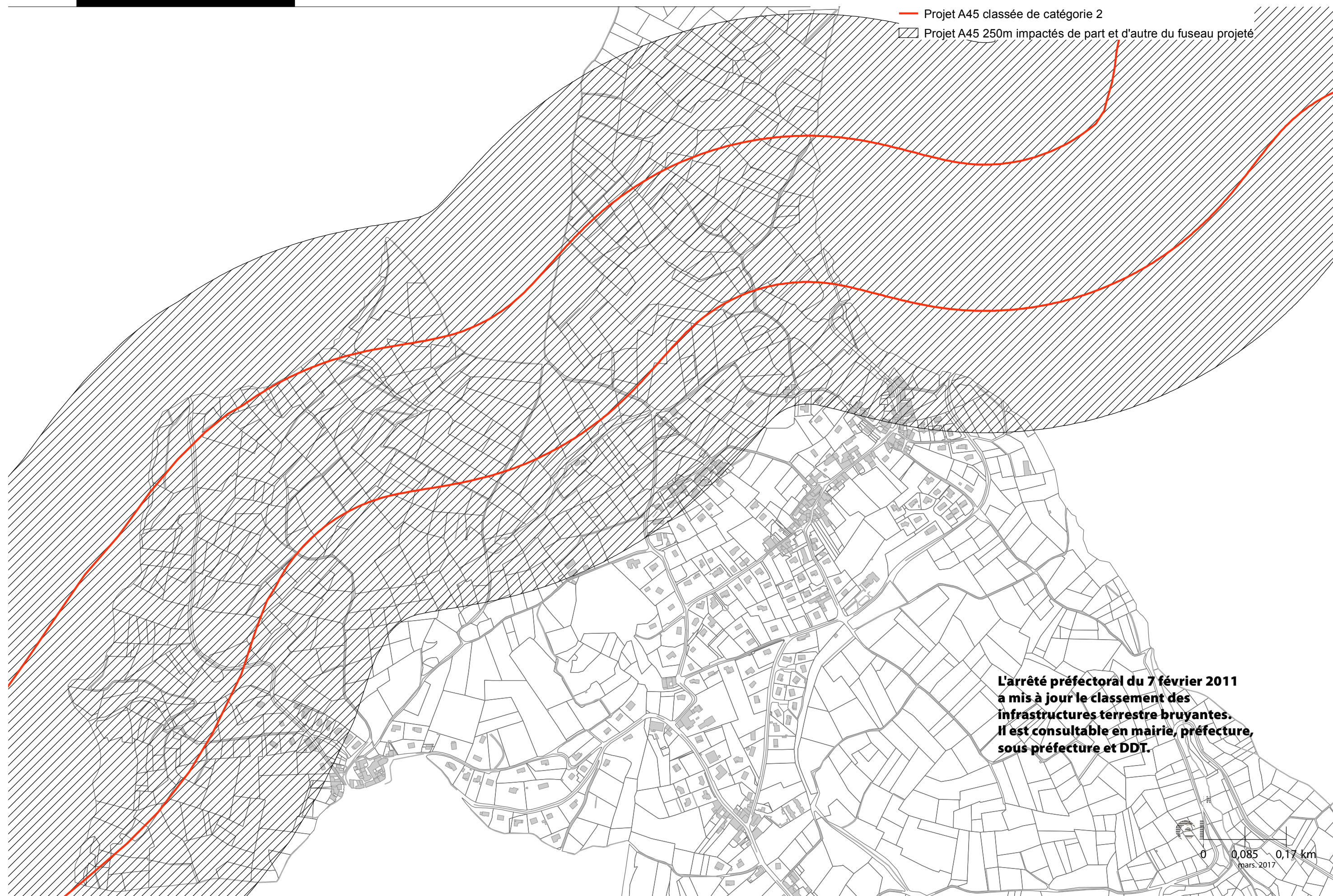
- A47 classée de catégorie 1
- ▨ A 47 300 m impactés de part et d'autre

**L'arrêté préfectoral du 7 février 2011
a mis à jour le classement des
infrastructures terrestre bruyantes.
Il est consultable en mairie, préfecture,
sous préfecture et DDT.**



Périmètres des secteurs situés au voisinage d'infrastructures de transport terrestre bruyantes

Commune de Genilac





46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com